

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-066 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le vendredi 17 avril, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 9 avril 2026 - Secrétaire de séance : Clément TARPIN-LYONNET

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 83 - Nombre de pouvoirs : 2 - Nombre de votants : 85

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Philippe BROYER, Sylvie SONNERY, Marine PELISSIER, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Claire ANDRÉ, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Florence RIESSER, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC à Christian de BOISSIEU, Rémi CHRISTIN à Marine PELISSIER.

Étaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Emmanuel GINET (par Viviane VAUDRAY), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2025 constatant la composition du conseil de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

M. Jean-Louis GUYADER, Président, rappelle que conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nombre de vice-présidences est déterminé par l'organe délibérant, sans que celui-ci ne puisse excéder 20 % de l'effectif total du conseil communautaire (85 conseillers communautaires), ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

En l'espèce, pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, le nombre maximal de vice-présidence est de 15.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 78 voix pour et 7 abstentions :

- DÉCIDE de fixer à 12 le nombre de vice-présidents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 20 avril 2026

Publiée le **20 AVR. 2026**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

